

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 27 février 2026

DELIBERATION 2026-09

**CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU
RÉSEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT**

**Avenant n°11 modifié au MPPG ajoutant des prix nouveaux,
ajustant la prestation de maintenance préventive et
prévoyant les dispositions de reprise en exploitation des
prises FTTH construites en vie de réseau**

Date de la convocation : 19 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés publics et notamment les articles 14 et 15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes Vienne / Deux-Sèvres, signée par les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne le 15 décembre 2016, désignant, Vienne Numérique comme coordonnateur pour le Marché public global de performances (MPPG) et vu la délibération n° 2017-13 du 9 juin 2017 approuvant la reprise, par le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique, des droits et obligations de ladite convention de Groupement de commandes ;

Vu la délibération n° 2018-8A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical de Deux-Sèvres Numérique a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération 2018-8B du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 15 juin 2018 actant le périmètre du Marché public global de performances (MPGP) confié à Orange SA ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 19 mai 2021 actant le transfert du Marché public global de performances (MPGP) d'Orange SA vers Orange Concessions ;

Vu les délibérations du 21 juin 2019 ; 8 octobre 2019 ; 13 novembre 2020 ; 10 juin 2021 ; 19 octobre 2021 ; 6 juillet 2021 ; 21 janvier 2022 ; 19 juin 2023 ; 13 novembre 2023 et 18 octobre 2024 actant respectivement la décision de conclure les avenants au MPGP n°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 et 10 ;

Vu la délibération n° 2025-18 du 18 juin 2025 par laquelle le Comité syndical de Deux-Sèvres Numérique a autorisé la négociation d'un avenant n°11 au MPGP permettant de formaliser les conditions techniques et financières de la reprise en exploitation par Orange Concessions (dans le cadre du MPGP) des prises construites par le nouveau titulaire du marché Vie de Réseau (VDR) ;

Vu la délibération n° 2025-19 du 3 octobre 2025 par laquelle le Comité syndical de Deux-Sèvres Numérique a acté les termes de cet avenant n°11 au MPGP ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 27 février 2026 ;

Considérant la décision du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » de déployer sur le territoire départemental des Deux-Sèvres un réseau public fibre optique unique et de confier la construction et l'exploitation du réseau à Orange dans le cadre du Marché Public Global de Performances (MPGP), notifié à Orange SA le 20 juin 2018 ;

Considérant la nécessité de clarifier certaines notions de l'avenant 11 avec le titulaire du MPGP en termes de format de données, de livrables et de délais pour le dispositif de maintenance préventive et de reprise en exploitation des prises construites par Altitude Infra Construction ;

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver les termes de l'avenant n°11 modifié au Marché Public Global de Performances, tel que présenté en annexe, ayant pour objet de :

- ajouter des livrables (fiches de maintenance) et le programme pluri-annuel de maintenance ;**
- prévoir la mise en place d'un espace de partages entre Orange Concessions et Altitude Infra Constructions pour les échanges de fichiers ;**
- clarifier le délai d'intégration dans le Système d'informations d'Orange Concessions des prises construites par Altitude Infra Constructions.**

D'autoriser M. le Président de Deux-Sèvres Numérique à signifier à Vienne Numérique, coordonnateur du Marché Public Global de Performances (MPGP), l'accord du Comité Syndical pour notifier l'avenant n°11 modifié au MPGP à Orange Concessions.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' and 'B' with a horizontal line extending to the left.

René BAURUEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Deux-Sèvres

11 MARS 2026

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**
MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES EN TRAVAUX
N° M18014
AVENANT N°11
**MAINTENANCE PRÉVENTIVE : AJUSTEMENT DE LA PRESTATION
ET PRIX NOUVEAUX**
EXPLOITATION : REPRISE EN VIE DE RÉSEAU ET PRIX NOUVEAUX

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

GROUPEMENT DE COMMANDES :

VIENNE NUMERIQUE
DEUX-SEVRES NUMERIQUE

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT :

VIENNE NUMERIQUE

INTERLOCUTEUR :

VIENNE NUMERIQUE

Adresse physique et postale :

VIENNE NUMERIQUE

Représenté par Monsieur le Directeur de Vienne Numérique

5 Avenue du Futuroscope

Téléport 1

Bâtiment @3 – RDC

86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Interlocuteur : Le Directeur de Vienne Numérique, Fabien GUERIN

Tél : 05.49.49.64.41

Courriel : fguerin@vienne-numerique.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

ORANGE CONCESSIONS

34 rue de la Fédération

CS 46752

75737 Paris Cedex 15.

SIRET : 827 475 864 00340

C - Identification du maître d'œuvre.

Le MPGP étant un marché aux missions composites dont la conception est confiée au titulaire, soit Orange Concessions, ce dernier tient le rôle de maître d'œuvre. Les identifications des différents maîtres d'œuvre intervenants tout au long de l'exécution du marché sont indiquées dans l'annexe 1 du CCAP dûment complétée par l'entreprise.

D - Identification de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

O'MALLEY CONSULTING

Représenté par Monsieur Serge LECCIA, Gérant
6 avenue Clément Ader
BP 70103
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Mandataire solidaire du groupement conjoint O'Malley Consulting – Ernst & Young Société d'Avocats

SIRET n° 442 969 200 00025
Tél. 05 49 49 70 50
Fax : 05 49 49 01 99
Courriel : marches@omalleyconsulting.net

E - Objet du marché public.

Objet du marché public :

Conception, réalisation et exploitation des réseaux de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres - Marché public global de performances (MPGP) en procédure concurrentielle avec négociation.

Référence du marché public : M18014

Date de notification du marché public : 20 juin 2018

Durée d'exécution du marché public : fixée par le titulaire dans l'acte d'engagement

Montant initial du marché public (tranche ferme + PSE retenues) selon annexe 3 à l'acte d'engagement : 100 502 064.50 € HT + montant initial tranche optionnelle n°3 affermie le 14/11/2019 (AR du 19/11/2019) : 15 869 711.47 € HT + montant initial tranche optionnelle n°2 affermie le 07/08/2020 (AR du 07/08/2020) : 14 970 000.00 € HT

F - Récapitulatif des modifications préalablement apportées au marché.

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif (en cumulé)
			HT	TTC	
L'émission, par anticipation, d'ordres de service relatifs à la phase réalisation (études d'exécution et travaux) du marché public, sans attendre la réalisation complète des études PRO d'un secteur.	Avenant n°1	21 juin 2019	0 €	0 €	0%
Modifications apportées à la facturation et au paiement de l'ordre de service (OS) n°2 et plus particulièrement pour ce qui concerne la mise en œuvre du Système d'Information (SI).	Avenant n°2	08 octobre 2019	0 €	0 €	0%
Ajout de prix nouveaux définitifs au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Travaux TF_PSE_TC1_TC3 »	Avenant n°3	13 novembre 2020	0 €	0 €	0%

Modification du périmètre géographique	Avenant n°4	10 juin 2021	2 520 717,63 €	3 024 861,16 €	+ 1,88%
Précisions et prix nouveaux pour les études de Conception et d'Exécution des sites prioritaires (Tranche affermie n°3) et prix nouveaux définitifs des Travaux	Avenant n°5	19 octobre 2021	0 €	0 €	0%
Transfert du marché d'Orange à Orange Concessions	Avenant n°6	06 juillet 2021	0 €	0 €	0%
Actualisation du calendrier de réalisation de la Tranche Ferme, adaptation des modalités de réception des travaux de la Tranche Ferme, évolution du service d'éligibilité FTTE, ajout de prix nouveaux définitifs au BPU Travaux de la tranche Ferme et des Tranches Optionnelles 1 et 3	Avenant n°7	24 janvier 2022	0 €	0 €	0%
Actualisation du planning de conception-réalisation de la Tranche Ferme et modifications subséquentes	Avenant n°8	19 juin 2023	0 €	0 €	0%
Ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Travaux TF_PSE_TC1_TC3 » (rendant également définitifs les prix provisoires des ordres de service n°170, 214, 272, 297, 332, 357 (hors prix 3.07), 332 Rectificatif, 402)	Avenant n°9	13 novembre 2023	1 000 000 €	1 200 000 €	+2,68%
Changement du numéro SIRET du Titulaire	Avenant n°10	13 septembre 2024	0 €	0 €	0%
Nouveau montant du marché public			134 862 493,60 € HT 161 921 469,11 € TTC		

G - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

- 1) **Le présent avenant n°11 a pour objet de préciser le contenu de la prestation de maintenance préventive et d'ajouter, tel que précisé dans le tableau ci-dessous, des prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Phase exploitation y compris maintenance TF_PSE_TC1_TC2_TC3 » (rendant également définitifs les prix provisoires de l'ordre de service n° 521).**

Ils s'ajoutent au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) initial et prennent valeur contractuelle.

En conséquence, le titulaire du marché, identifié ci-dessus, se référera à ces prix nouveaux pour ses prochains devis ou documents concernés.

Art.	Description de la prestation réalisée et/ou du matériel fourni	UdV	Prix U.H.T. (en chiffres)
Interventions sur les armoires 28U			
3.14	Fourniture et remplacement d'un panneau latéral et arrière droit, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	401,27 €
3.15	Fourniture et remplacement d'un panneau latéral et arrière gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	401,27 €
3.16	Fourniture et remplacement d'une porte droite, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	444,74 €
3.17	Fourniture et remplacement d'une porte gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	424,31 €
3.18	Fourniture et remplacement d'un toit, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	265,92 €
3.19	Fourniture et remplacement d'un socle, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	828,86 €
3.20	Fourniture et remplacement d'un encadrement de portes, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	351,03 €
3.21	Fourniture et remplacement d'une structure supérieure, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	227,73 €
3.22	Fourniture et remplacement d'un bannet, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	38,95 €
3.23	Fourniture et remplacement de 2 leviers de verrouillage pour porte esclave, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	71,05 €
3.24	Fourniture et remplacement de 2 charnières inox, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	40,73 €
3.25	Fourniture et remplacement d'une tringlerie de fermeture de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	147,15 €
3.26	Fourniture et remplacement d'une poignée de porte (sans bannet), toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	223,86 €
3.27	Fourniture et remplacement d'un guide compas de porte droite, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.28	Fourniture et remplacement d'un guide compas de porte gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.29	Fourniture et remplacement d'un rayonneur latéral, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	17,31 €
3.30	Fourniture et remplacement d'un compas de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.31	Fourniture et remplacement d'un circlips, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	20,34 €
3.32	Fourniture et remplacement d'un demi-cylindre de lavage de couleur noire, ou blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleu. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	21,45 €
3.33	Fourniture et remplacement d'un anneau de guidage plastique de couleur blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleu. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	20,99 €
Interventions sur les armoires 48U			
3.34	Fourniture et remplacement d'un panneau latéral et arrière droit, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	680,03 €
3.35	Fourniture et remplacement d'un panneau latéral et arrière gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	680,03 €
3.36	Fourniture et remplacement d'une porte droite, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	691,65 €
3.37	Fourniture et remplacement d'une porte gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	652,34 €
3.38	Fourniture et remplacement d'un toit, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	265,92 €
3.39	Fourniture et remplacement d'un socle, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	828,86 €
3.40	Fourniture et remplacement d'un encadrement de portes, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	356,62 €
3.41	Fourniture et remplacement d'une structure supérieure, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	356,62 €
3.42	Fourniture et remplacement d'un bannet, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	38,95 €
3.43	Fourniture et remplacement de 2 leviers de verrouillage pour porte esclave, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	71,05 €
3.44	Fourniture et remplacement d'un rayonneur latéral, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	17,31 €
3.45	Fourniture et remplacement d'un guide compas de porte droite, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.46	Fourniture et remplacement d'un guide compas de porte gauche, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.47	Fourniture et remplacement d'un compas de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	32,66 €
3.48	Fourniture et remplacement de 2 charnières inox, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	40,73 €
3.49	Fourniture et remplacement d'une poignée de porte (sans bannet), toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	223,86 €
3.50	Fourniture et remplacement d'une tringlerie de fermeture de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	172,36 €
3.51	Fourniture et remplacement d'un circlips, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	20,34 €
3.52	Fourniture et remplacement d'un demi-cylindre de lavage de couleur noire, ou blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleu, ou vert, ou marron. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	21,45 €
3.53	Fourniture et remplacement d'un anneau de guidage plastique de couleur blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleu, ou vert, ou marron. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	20,99 €
3.54	Enlèvement et nettoyage de tags et affiches nécessitant une intervention complémentaire à la tournée de maintenance préventive	Unité	598,64 €
3.55	Travaux d'Adduction de l'IMB/79202/X/05DY - Dossier 923 - 79PAV_00024 - Tirage 12Fo en souterrain sur 100ml ; Tirage 12Fo dans IMB sur 10ml - Pose de 1 BTI IMB en RDC - Pose de 1 PB IMB en RDC (valorisation via PBO aérien en attente de création d'un article PBO Immeuble)	Unité	2 824,25 €
3.56	Dépose de câble en fibre optique en conduite / aérien / canalisation	ml	1,26 €
3.57	Dépose de câble en fibre optique autres implantations	ml	3,18 €
3.58	Mesure de réflectométrie par module avec rapport des résultats	Unité	186,17 €
3.59	Plus-value mesures par modules supplémentaires	Unité	9,47 €
3.60	Dépose d'un PB	Par boîtier	34,66 €
3.61	Dépose d'un cordon optique	Unité	3,82 €
3.62	Dépose protection d'épissure pour câble à fibre optique (hors PB/PRE)	Unité	127,04 €
3.63	Pose d'étiquette en immeuble déjà câblé	Unité	29,36 €
3.64	Dépose d'une armoire PM et de son socle	Ens.	794,20 €
3.65	Mutation fibre sur branchement existant	Unité	128,03 €
3.66	Mutation fibre avec pose de câble de branchement optique	Unité	233,99 €

2) Le présent avenant n°11 a également pour objet de préciser la prestation de maintenance préventive et notamment le contenu des livrables à produire par le Titulaire.

Modification du chapitre 6.3.2 – Le périmètre de la maintenance

Le chapitre 6.3.2 du Programme est ainsi modifié pour retirer les liens NRO-PM/SRO du périmètre et tenir compte de l'absence d'affermissement de la tranche optionnelle n°1 :

La maintenance préventive concerne les sites techniques NRO et PM/SRO les liens NRO-PM/SRO ainsi que les liens de collecte si la tranche optionnelle n°1 a été affermie.

Les autres dispositions du chapitre 6.3.2 restent inchangées.

Modification du chapitre 6.3.4 – La maintenance préventive

Le contenu de la visite préventive annuelle décrit au chapitre 6.3.4 du Programme et le rapport résultant de cette visite sont réalisés sur la base des modèles de documents proposés par le Titulaire et figurant en annexe du présent avenant :

Pour la visite de maintenance préventive des shelters NRO (fichiers en annexe) :

- Ecart Maintenance NRO MGP - Standard Orange
- Exemple 2025-79REE_OPT-BRESSUIRE_48V Batteries
- Exemple 2025-79REE_OPT-BRESSUIRE_Conditionnement Air
- Exemple 2025-79REE_OPT-BRESSUIRE_Detection Incendie
- Exemple 2025-79REE_OPT-BRESSUIRE_Electrique Annuelle 220V.pdf
- Fiche_Conditionnement d Air
- Fiche_48V Batteries
- Fiche_Détection Incendie
- Fiche_Annuelle 220V
- Programme Maintenance préventive Shelters VDS – 2026

Pour la visite de maintenance préventive des armoires PM/SRO (fichiers en annexe) :

- Exemple - FI-17472-0000
- Fiche modèle Visite PM
- Prix Petites réparations
- Tournée PM - fichier de synthèse

Afin d'optimiser les déplacements, lorsque la visite de maintenance préventive révèle des besoins de remplacements de petits matériels, le Titulaire est autorisé à procéder à ces remplacements immédiatement, lors de sa visite de maintenance préventive dans la limite des prix suivants du BPU :

Art.	Description de la prestation réalisée et/ou du matériel fourni	UdV	Prix U.H.T. (en chiffres)
Interventions sur les armoires 28U			
3.23	Fourniture et remplacement de 2 leviers de verrouillage pour porte esclave, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	71,05 €
3.24	Fourniture et remplacement de 2 charnières inox, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	40,73 €
3.25	Fourniture et remplacement d'une tringlerie de fermeture de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	147,15 €
3.26	Fourniture et remplacement d'une poignée de porte (sans barillet), toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	223,86 €
3.32	Fourniture et remplacement d'un demi-cylindre de lavage de couleur noire, ou blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleue. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	21,45 €
Interventions sur les armoires 40U			
3.43	Fourniture et remplacement de 2 leviers de verrouillage pour porte esclave, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	71,05 €
3.48	Fourniture et remplacement de 2 charnières inox, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	40,73 €
3.49	Fourniture et remplacement d'une poignée de porte (sans barillet), toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	223,86 €
3.50	Fourniture et remplacement d'une tringlerie de fermeture de porte, toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	172,36 €
3.52	Fourniture et remplacement d'un demi-cylindre de lavage de couleur noire, ou blanche, ou jaune, ou rouge, ou bleue, ou vert, ou marron. Toutes sujétions comprises, recette incluse	Unité	21,45 €

En conséquence, la rédaction du paragraphe suivant du chapitre 6.3.4 est ainsi complété :

Les matériels (armoires et portes, serrures, peinture, câble optique, boîtiers d'épissurage, tiroirs optiques, baies...) dont la réparation et/ou le remplacement est nécessaire pour le bon fonctionnement et la pérennité des équipements et installations, et dont le délai de garantie est expiré, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des réparations ou des remplacements de ces matériels, font l'objet d'un devis du Titulaire. La décision de procéder ou pas à ces réparations revient exclusivement à la collectivité concernée.

Ajout : *Toutefois, les matériels référencés aux prix n°3.23, 3.24, 3.25, 3.26, 3.32, 3.43, 3.48, 3.49, 3.50, 3.52 peuvent faire l'objet d'un remplacement immédiat par le Titulaire, lors de la visite de maintenance préventive et feront l'objet d'un bon de commande après validation du rapport de visite par le maître d'ouvrage concerné.*

Les autres dispositions du chapitre 6.3.4 restent inchangées.

Modification du BPU de la Phase exploitation y compris la maintenance

En conséquence de ce qui précède, l'intitulé du prix 3.12b du BPU de la phase exploitation y compris la maintenance, est ainsi modifié :

Visite préventive annuelle d'un lien NRO-PM/SRO dont le PM/SRO, en Vienne ou Deux-Sèvres

- 3) Le présent avenant n°11 a enfin pour objet de préciser le contenu des nouvelles prestations liées à la vie de réseau et d'ajouter, tel que précisé dans le tableau ci-dessous, des prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU Phase exploitation y compris maintenance TF_PSE_TC1_TC2_TC3 » relatifs à l'intégration

au système d'information des réseaux d'initiative publique Vienne et Deux-Sèvres, de prises construites par un tiers dans le cadre des opérations de vie de réseau.

Au terme de la phase de déploiement des réseaux publics de Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, diverses opérations de travaux, non prévues dans le MPPG s'avèrent nécessaires à réaliser. Ces opérations sont dénommées « opérations de Vie De Réseau » (VDR) et concernent notamment des travaux d'extension des réseaux, de renforcement, de dévoiement, de désaturation, d'effacement des ouvrages.

Orange Concessions assure les prestations d'exploitation des infrastructures publiques de Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique comprenant notamment l'intégration des nouveaux ouvrages et prises construites, dans le système d'information permettant de les commercialiser auprès des opérateurs commerciaux.

Les travaux réalisés par un tiers sont réalisés suivant les règles d'ingénierie adoptées pour le déploiement initial des réseaux publics. Les matériels fournis et posés à l'occasion de ces travaux présenteront des caractéristiques techniques similaires à celles des matériels déjà déployés ; leurs notices techniques seront communiquées à Orange Concessions.

Pour permettre l'intégration des nouveaux ouvrages et prises construites dans le système d'information, Orange Concessions est destinataire :

- Du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) produit pour chaque opération de vie de réseau
- Des informations nécessitant une mise à jour des données présentes dans le système d'information, au vu des études du tiers, notamment celles visant à corriger et/ou compléter de l'existant

Les échanges de dossiers et d'informations entre Orange Concessions et le tiers en charge de la vie de réseau seront déterminés conjointement au cours de la phase d'initialisation des processus à mettre en œuvre sous le pilotage de Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique.

Pour faciliter les échanges sur les opérations de vie de réseau, Orange Concessions met à disposition à titre gratuit, un espace d'échanges partagé accessible à Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, ainsi qu'aux personnes qu'elles désigneront (représentants du prestataire en charge de la vie de réseau et de l'AMO). Orange Concessions dispensera une information/formation aux utilisateurs désignés.

Les dossiers échangés sur une opération de vie de réseau seront nommés à minima avec le code de la collectivité concernée (86 ou 79), le numéro de dossier déterminé par les collectivités et le type d'opération (RALD, prise bloquée, prise oubliée, D3, Immo9, coordination/dissimulation).

Les informations parvenant directement à Orange Concessions concernant les échecs de raccordement, les raccordements à la demande (RALD) à réaliser et tout autre information utile à Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, seront communiquées par Orange Concessions aux collectivités.

Le prestataire en charge des opérations de vie de réseau communiquera à Orange Concessions les désaturations à réaliser ainsi que toute information utile à l'exploitant pour ses échanges avec les opérateurs commerciaux.

Orange Concessions assure les échanges entrants et sortants nécessaires avec les opérateurs commerciaux.

Le DOE contiendra :

- À titre informatif pour Orange Concessions, les éléments descriptifs des travaux réalisés (plans, synoptiques, photos...);
- Pour le contrôle à réaliser par Orange Concessions, les données descriptives des ouvrages au format Gr@ce THD en vigueur à la date de réalisation des travaux (V3 à ce jour) et les plans du génie civil créé.

Orange Concessions fournira à Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique, le Modèle Conceptuel de Données (MCD) des tables et champs à renseigner, dès notification du présent avenant.

Le volume de DOE pouvant être transmis à Orange Concessions est fixé à 5 par semaine.

À réception d'un DOE, Orange Concessions réalise le contrôle du DOE et l'intégration dans le SI dans un délai de 10 jours ouvrés, si l'ouvrage objet du DOE est conforme à la documentation technique figurant en annexe du présent avenant (Reprise en exploitation des éléments de réseau_V2).

La validation par Orange Concessions, du Gr@ce THD et des plans de génie civil extraits du DOE sera nécessaire pour le passage des nouvelles prises à l'état « commercialisable ». Orange Concessions prendra en charge le CR_MAD IPE, généré automatiquement avec l'import des nouvelles données issues du DOE.

Un procès-verbal (PV) sera établi entre Orange Concessions et la collectivité concernée, selon un modèle à convenir conjointement, pour constater l'intégration de chaque opération de vie de réseau dans le système d'information. Ce procès-verbal fera notamment état de la validation du Gr@ce THD et des plans de génie civil extraits du DOE par Orange Concessions et de la fourniture du CR_MAD IPE.

Le volume de PV pouvant être établi est fixé à 5 par semaine.

Après intégration, les nouveaux ouvrages et prises construites entrent dans le périmètre de la maintenance du Titulaire.

La prestation sera engagée par le Titulaire après émission d'un ordre de service pour un volume prévisionnel d'opérations. Le reporting mensuel du Titulaire servira de base à la vérification des prestations réalisées pour leur règlement.

Les prix ci-dessous s'ajoutent au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) initial et prennent valeur contractuelle.

Art.	Description de la prestation réalisée et/ou du matériel fourni	UdV	Prix U.H.T. (en chiffres)
INTÉGRATION DES OPÉRATIONS DE VIE DE RÉSEAU			
4.01	Initialisation de la prestation comprenant 3 réunions de calage organisées par Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique	Forfait	1 500,00 €
Traitement au fil de l'eau			
4.02	Contrôle par opération : Contrôle du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), intégration dans le système d'information y compris le génie civil souterrain jusqu'à 200m, mise en éligibilité comprenant le CR_MAD IPE, établissement et signature du procès-verbal, reporting mensuel	Forfait/opération	613,00 €
4.03	Contrôle par prise nouvelle (EL nouveau) : Contrôle du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), intégration dans le système d'information y compris le génie civil souterrain jusqu'à 200m, mise en éligibilité comprenant le CR_MAD IPE, établissement et signature du procès-verbal, reporting mensuel	Forfait/prise nouvelle	101,00 €
4.04	Réitération du contrôle du Gr@ce THD en cas de non-conformité de la version initiale	Forfait/contrôle supplémentaire	81,00 €
Traitement mensuel			
4.05	Contrôle par opération : Contrôle du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), intégration dans le système d'information y compris le génie civil souterrain jusqu'à 200m, mise en éligibilité comprenant le CR_MAD IPE, établissement et signature du procès-verbal, reporting mensuel	Forfait/opération	503,00 €
4.06	Contrôle par prise nouvelle (EL nouveau) : Contrôle du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), intégration dans le système d'information y compris le génie civil souterrain jusqu'à 200m, mise en éligibilité comprenant le CR_MAD IPE, établissement et signature du procès-verbal, reporting mensuel	Forfait/prise nouvelle	97,00 €
4.07	Réitération du contrôle du Gr@ce THD en cas de non-conformité de la version initiale	Forfait/contrôle supplémentaire	81,00 €
Intégration du génie civil souterrain au-delà de 200m, par opération			
4.08	Intégration du génie civil souterrain entre 200m et 800m pour une opération	Forfait/opération	449,00 €
4.09	Intégration du génie civil souterrain entre 800m et 1 500m pour une opération	Forfait/opération	548,00 €
4.10	Intégration du génie civil souterrain entre 1 500m et 3 000m pour une opération	Forfait/opération	835,00 €
4.11	Intégration du génie civil souterrain entre 3 000m et 5 000m pour une opération	Forfait/opération	1 220,00 €
4.12	Intégration du génie civil souterrain entre 5 000m et 7 000m pour une opération	Forfait/opération	1 990,00 €
4.13	Intégration du génie civil souterrain entre 7 000m et 9 000m pour une opération	Forfait/opération	3 145,00 €
4.14	Intégration du génie civil souterrain supérieur à 9000m pour une opération	Forfait/opération	4 974,00 €

En conséquence, le titulaire du marché, identifié ci-dessus, se référera à ces prix nouveaux pour ses prochains devis ou documents concernés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

L'incidence financière de cet avenant n'augmente pas le montant du marché.

H - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

--	--	--

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (coordonnateur).

A : Chasseneuil du Poitou, le

Le Directeur de Vienne Numérique

Fabien GUERIN



Signature
numérique de
Fabien GUERIN
Date : 2026.02.03
11:45:50 +01'00'

I - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)